



Base Nautique des Mascareignes

13, Rue Amiral BOSSE  
BP 195  
97825 LE PORT CEDEX

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, notre rapport sur les comptes annuels et notre rapport sur les conventions règlementées à soumettre à l'approbation de votre Assemblée Générale.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Président, à nos sentiments les meilleurs.

A Saint-Denis, le 27/04/2023

Le Commissaire aux Comptes  
Cabinet FINEXO

Patrice DALLEAU  
Gérant associé

**BASE NAUTIQUE DES  
MASCAREIGNES**

\*\*\*\*\*

13, Rue Amiral Bosse  
BP 195  
97825 LE PORT CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2022

# **ASSOCIATION BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2022

Aux Membres,

### **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

---

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliquées et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les produits d'exploitation.

Nos travaux ont principalement porté sur l'analyse des conventions de subventions signées entre votre association et ses financeurs. Par ailleurs, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de l'évaluation des montants restant à encaisser sur ces subventions à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels

pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

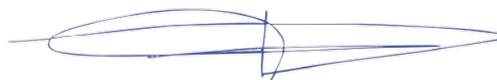
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l’entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d’ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint-Denis, le 27/04/2023

Le Commissaire aux Comptes  
Cabinet FINEXO



Patrice DALLEAU  
Gérant associé

ASSOCIATION BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES

13 Rue Amiral Bosse  
BP 195  
97825 LE PORT CEDEX

## COMPTES ANNUELS

***Cabinet AH-TECK***

*80 Avenue Leconte de Lisle*

*Porte 1*

*97490 STE CLOTILDE*

*02 62 41 49 13*

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...							
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	379 154	310 028	69 126	10 438	58 688	562.27	
Immobilisations corporelles en cours	275 177		275 177		275 177			
Avances et acomptes	4 500		4 500		4 500			
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
<b>Immobilisations financières (1)</b>								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres	2 250		2 250		2 250			
<b>Total I</b>	661 081	310 028	351 053	10 438	340 615	NS		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	<b>Créances (2)</b>							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	27 380	980	26 400	2 932	23 469	800.54	
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	597 360		597 360	37 389	559 971	NS	
	Valeurs mobilières de placement	100 010		100 010	100	99 910	NS	
	Instruments de trésorerie							
	Disponibilités	83 094		83 094	98 970	15 877	16.04	
	Charges constatées d'avance (2)	5 443		5 443	13 225	7 782	58.84	
	<b>Total II</b>	813 287	980	812 307	152 616	659 691	432.26	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecart de conversion actif (V)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	1 474 367	311 008	1 163 360	163 054	1 000 306	613.48		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	32 500		10 000		22 500	225.00
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	8 712		27 923		19 210	68.80	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	<b>119 337</b>		<b>19 210</b>		<b>100 126</b>	<b>521.21</b>	
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>143 124</b>		<b>1 288</b>		<b>141 837</b>	<b>NS</b>	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	900 000				900 000		
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	<b>1 043 124</b>		<b>1 288</b>		<b>1 041 837</b>	<b>NS</b>	
<b>FONDS DÉDIÉS</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	29 237				29 237	
<b>Total II</b>	<b>29 237</b>				<b>29 237</b>		
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
<b>Total III</b>							
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	30 897		14 681		16 216	110.46
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	33 048		132 868		99 820	75.13
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 437		1 811		374	20.67
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance	25 617		12 406		13 211	106.49	
<b>Total IV</b>	<b>90 999</b>		<b>161 766</b>		<b>70 767</b>	<b>43.75</b>	
Ecarts de conversion passif (V)							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 163 360</b>		<b>163 054</b>		<b>1 000 306</b>	<b>613.48</b>	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

65 382

149 360

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Cotisations	86 139		76 642		9 498	12.39
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	1 752		5 061		3 309	65.38
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	57 908		43 673		14 236	32.60
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	345 593		294 251		51 341	17.45
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	25 000				25 000	
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	215				215	
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	13		6		7	114.06
<b>Total I</b>	<b>516 621</b>		<b>419 633</b>		<b>96 988</b>	<b>23.11</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises	2 982				2 982	
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	172 729		140 703		32 026	22.76
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	6 069		5 497		572	10.40
Salaires et traitements	263 459		243 611		19 848	8.15
Charges sociales	21 033		21 701		667	3.07
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 336		5 654		3 682	65.13
Dotations aux provisions	980				980	
Reports en fonds dédiés	29 237				29 237	
Autres charges	3		183		181	98.57
<b>Total II</b>	<b>505 827</b>		<b>417 349</b>		<b>88 478</b>	<b>21.20</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>10 794</b>		<b>2 284</b>		<b>8 510</b>	<b>372.58</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

3 307

49

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés			1 010	366	644	176.22
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>			1 010	366	644	176.22
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>						
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>			1 010	366	644	176.22
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>			11 803	2 650	9 154	345.49
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion			111 589	8 922	102 666	NS
Sur opérations en capital				8 000	8 000	100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
<b>Total V</b>			111 589	16 922	94 666	559.42
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion			3 307	269	3 038	NS
Sur opérations en capital			748	93	656	705.26
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
<b>Total VI</b>			4 055	362	3 694	NS
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>			107 533	16 561	90 973	549.33
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>						
<b>Total des produits (I+III+V)</b>			629 219	436 921	192 298	44.01
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>			509 883	417 711	92 172	22.07
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>			119 337	19 210	100 126	521.21

## ANNEXE

### SOMMAIRE

	page
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	6
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Tableau de variation des fonds propres	8
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Charges à payer	9
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Valorisation des contributions volontaires	10
Honoraires des commissaires aux comptes	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### **Objet social:**

L'association B.N.M a pour objet d'initier, de promouvoir, de favoriser la pratique des activités nautiques et subaquatiques telles que, notamment, la voile, le kayak, l'aviron, la plongée sous forme d'enseignement, de compétition et de loisirs ouverts à tous. Elle peut répondre également aux besoins de formation dans les domaines précités.

Elle est affiliée à 5 fédérations sportives: FFVoile, FFCK, FFSA, FFESSM et FSGT.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	284 946		63 919
Installations générales agencements aménagements divers	6 462		4 106
Matériel de transport	10 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 721		
Immobilisations corporelles en cours			275 177
Avances et acomptes			4 500
<b>TOTAL</b>	<b>311 129</b>		<b>347 702</b>
Prêts, autres immobilisations financières			2 250
<b>TOTAL</b>			<b>2 250</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>311 129</b>		<b>349 952</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			348 864	348 864
Installations générales agencements aménagements divers			10 568	10 568
Matériel de transport			10 000	10 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			9 721	9 721
Immobilisations corporelles en cours			275 177	275 177
Avances et acomptes			4 500	4 500
<b>TOTAL</b>			<b>658 831</b>	<b>658 831</b>
Prêts, autres immobilisations financières			2 250	2 250
<b>TOTAL</b>			<b>2 250</b>	<b>2 250</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>661 081</b>	<b>661 081</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	278 257	7 196		285 453
Installations générales agencements aménagements divers	4 237	1 359		5 596
Matériel de transport	10 000			10 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 197	782		8 979
<b>TOTAL</b>	<b>300 691</b>	<b>9 336</b>		<b>310 028</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>300 691</b>	<b>9 336</b>		<b>310 028</b>

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	7 196				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 359				
Matériel de bureau informatique mobilier	782				
<b>TOTAL</b>	<b>9 336</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 336</b>				

**Tableau de variation des fonds propres**

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	10 000		22 500		32 500
Report à nouveau	27 923-	19 210			8 712-
Excédent ou déficit de l'exercice	19 210		100 126		119 337
Situation nette	1 288		122 626		143 124
Subventions d'investissement			900 000		900 000
<b>TOTAL I</b>	<b>1 288</b>	<b>19 210</b>	<b>1 022 626</b>		<b>1 043 124</b>

**Etat des provisions**

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	215	980	215		980
<b>TOTAL</b>	<b>215</b>	<b>980</b>	<b>215</b>		<b>980</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>215</b>	<b>980</b>	<b>215</b>		<b>980</b>
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		<b>980</b>	<b>215</b>		

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
Autres immobilisations financières	2 250	2 250	
Autres créances clients	27 380	27 380	
Débiteurs divers	566 895	566 895	
Charges constatées d'avance	5 443	5 443	
<b>TOTAL</b>	<b>601 967</b>	<b>601 967</b>	

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	30 897	30 897		
Personnel et comptes rattachés	20 503	20 503		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 537	12 537		
Autres impôts taxes et assimilés	9	9		
Autres dettes	1 437	1 437		
Produits constatés d'avance	25 617	25 617		
<b>TOTAL</b>	<b>90 999</b>	<b>90 999</b>		

**Charges à payer**

<b>Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>Montant</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 369
Dettes fiscales et sociales	24 006
<b>Total</b>	<b>30 374</b>

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

#### **Valorisation des contributions volontaires**

Les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation pour un montant de 25 865 euros. Ce montant a été calculé en fonction du nombre d'heures de présence des membres du CA pendant les réunions, les séances de travail ainsi que les réunions de gestion multiplié par un taux horaire de 12.85€ comprenant la majoration des cotisations sociales.

Des frais d'indemnités kilométriques pour un montant de 7 862 euros ont été engagés par le président ainsi que les membres du Conseil d'Administration dans le cadre de leur activité associative mais non remboursés par l'association. Ces derniers ont renoncé au remboursement des frais engagés et les laissent à l'association en tant que don. Les indemnités kilométriques ont été calculées en appliquant le barème fiscal de 2022.

#### **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7 454 euros au titre du contrôle légal des comptes.

***ASSOCIATION BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES***

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022**

Aux Membres,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A Saint-Denis, le 27/04/2023

Le Commissaire aux Comptes  
Cabinet FINEXO



Patrice DALLEAU  
Gérant associé